

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00*

Présents :

MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, SIMON Olivier et STARCK Régis
MMES FIMBEL Katia, SUTTER Anne-Catherine, CARL Christelle, WAFFLARD Stéphanie et
GOEPFERT Marie-Line

Absents excusés :

CHEVAL Guy, LUDWIG Claude, BAUMLE Myriam et HUMM Kévin

Absents non excusés :

JURET Josiane

Procurations :

/

Secrétaire de séance : Katia FIMBEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/02/2025
2. Vote du Compte Financier Unique – CFU 2024
3. Vote des Affections des résultats 2024
4. Vote des taux d'imposition 2025
5. Vote du Budget Général 2025
6. Création nouveau cimetière
7. Questions financières
8. Sapeurs-pompiers-modification effectif
9. Point personnel
10. Compte-rendu des commissions
11. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21/02/2025

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer.

Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

POINT 2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

M. le Maire rappelle au conseil ce qu'est le Compte Financier Unique (CFU). Sous sa présidence, le conseil municipal examine le CFU 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 849.403 €

Recettes : 1.191.655,16 €

Investissement

Dépenses : 1.069.640,50 €

Recettes : 333.765,78 €

Hors la présence de M. le Maire, Mme Katia Fimbel, 1^{ère} Adjointe demande au conseil municipal d'approuver ou non le CFU 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2024

Charge M. le Maire de régler toutes les modalités nécessaires.

POINT 3 – VOTE DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024

M. le Maire présente les affectations des résultats 2024

COMMUNE D'ATTENSCHWILLER			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
		Recettes	Dépenses
Résultat de l'exercice :	324.433,32	1.191.655,16	849.403,00
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CFU)	768.448,12		
Résultat de clôture à affecter	1.092.881,44		
Besoins réels de la section d'investissement			
		Recettes	Dépenses
Résultat d'investissement de l'exercice	-707.829,42	333.765,78	1.069.640,50
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CFU)	192.804,78		
Résultat de clôture : (ligne 001)	-515.024,64		
Reste à réaliser recettes	0,00		
Reste à réaliser dépenses	0,00		
Solde restes à réaliser	0,00		
Résultat clôture	-515.024,64		
Besoin de financement	515.024,64		
Excédent de financement	0,00		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire	1.092.881,44		
En couverture du besoin réel de financement	515.024,64		

En dotation complémentaire	0,00
Total 1068	515.024,64
Excédent reporté (ligne 002 en recettes)	577.856,80
Total affecté	1.092.881,44
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses)	0,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les affectations des résultats 2024 du budget principal
Charge le Maire de régler toutes les modalités nécessaires

POINT 4 –VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

M. le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2025, les taux des taxes foncières voté en 2024 et de reprendre le dernier taux soit :

	BASES d'imposition effectives 2024	TAUX 2024	BASES prévisionnelles 2025	TAUX 2025	Produits attendus
Taxe d'Habitation	40.016	20,76%	25.200	20,76%	5.232 €
Taxe Foncière (bâti)	1.117.898	32,07%	1.145.000	32,07%	367.202 €
Taxe Foncière (non bâti)	36.564	94,09%	37.100	94,09%	34.907 €

Le produit attendu pour l'année 2025 avant prélèvement FNGIR et versement des allocations compensatrices et de l'effet du coefficient correcteur s'élève à : **407.341 €**

Après avis de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'impositions 2025 tels que définis ci-dessus

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'impositions pour l'année 2025 comme suit, Taxe d'habitation : 20,76 %, Taxe foncière bâti : 32,07 % et Taxe foncière non bâti : 94,09 %

M. Moser ajoute que depuis plusieurs années les taxes n'ont pas connu d'augmentation mais la valeur locative a augmenté et continuera dans ce sens. En effet, d'énormes investissements ont été faits et vont se poursuivre. De ce fait, les impôts vont inévitablement augmenter à un moment donné.

POINT 5 –VOTE DU BUDGET GENERAL 2025

M. le Maire donne lecture du projet du budget primitif 2025 pour les sections dépenses et recettes de fonctionnement. Les montants les plus conséquents sont détaillés aux membres du conseil municipal.

 SECTION DE FONCTIONNEMENT

 Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	494 200 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	244 650 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	123 950 €
Chapitre 66	Charges financières	25 000 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500 €
Chapitre 014	Atténuation des produits	52 000 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	54 040 €
Chapitre 68	Dotations provisions	399,87 €
Chapitre 023	Virement de la section d'investissement	532 1298 €
	<i>TOTAL</i>	<i>1 526 868,87 €</i>

 Recettes

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	577 856,80 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	10 100 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	28 500,40 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	724 844 €
Chapitre 74	Dotations et participations	105 688,80 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	55 500 €
Chapitre 76	Produits financiers	10 €

Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000 €
Chapitre 042	Transfert au compte de résultat	22 969 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissement dépréciation et provisions	399,87 €
	<i>TOTAL</i>	<i>1 526 868,87 €</i>

M. le Maire poursuit en indiquant que nous allons passer à la section d'investissement et pour cela, un tableau a été établi avec les projets déjà réalisés et à venir.

M. le Maire précise que les montants payés sont TTC et que la TVA à 20 % nous est remboursée pour partie par l'Etat mais à hauteur de 16,4 %. Le montant est toujours perçu à N-1

Terrain foot	7 500,00 €
Parcours santé arrière salle polyvalente	50 000,00 €
Chemin perpendiculaire déchets verts	12 012,00 €
Chemin au niveau des déchets verts	11 280,00 €
Chemin perpendiculaire rue Willer	13 590,00 €
Chemin Waidstock	6 384,00 €
Aménagement allée piétonne rue Charles de Gaulle	6 750,00 €
Coupe rosier salle polyvalente	3 360,00 €
Grille presbytère	2 352,00 €
Socle église	8 052,00 €
Clôture école	4 488,00 €
Pavage mairie	30 972,00 €
Panneau noms rues	1 913,00 €
Sécurité CDG/Paris + honoraires	470 000,00 €
Massif portique salle polyvalente	3 907,00 €
Panneau lumineux	25 000,00 €
Imperméabilisation fontaine	3 600,00 €
Nouveau cimetière	160 000,00 €
Aire jeux école + parking	170 000,00 €
Support béton pour enseigne lumineuse	1 647,00 €
Support atelier municipal	2 850,00 €
LED salle conseil	2 450,00 €
Nouveau site internet	3 088,00 €
Rayonnage local technique	3 508,00 €

Bornes électriques parking école	10 000,00 €
Abassons église	25 140,00 €
Marquise	4 236,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 001	Déficit investissement report	515 024,64 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	62 100 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 750 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 084 350 €
Chapitre 040	Écritures d'ordre	22 969 €
	<i>TOTAL</i>	<i>1 689 193,64 €</i>

Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	610 024,64 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	493 000 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	54 040 €
Chapitre 021	Virement section	532 129 €
	<i>TOTAL</i>	<i>1 689 193,64 €</i>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Approuve la proposition du budget principal 2025.

M. le Maire indique qu'à ce jour le prêt qui avait été contracté en 2021 n'a pas été utilisé en totalité. Une partie le sera cette année pour l'ensemble des travaux prévus. Il restera tout de même 500.000 € pour d'autres projets en investissement pour les années suivantes. La commune dégage 100.000 € d'auto-financement cette année, utilisable pour des travaux d'investissements ou pour effectuer un nouvel emprunt. Lorsque l'emprunt de 2021

a été conclu, la commune avait encore environ 700.000 € en réserve pour effectuer des travaux sans avoir recours au crédit.

POINT 6 – CREATION NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Moser qui rappelle au conseil que le nombre d'emplacements au cimetière actuel s'épuise. Après vérification sur site, quelques emplacements (9) ont pu se rendre disponible mais à terme il y aura un manque. De ce fait, il y a lieu de procéder à la création d'un nouveau cimetière. La commune est déjà propriétaire d'un terrain d'environ 30 ares dans le prolongement de la rue Michelet et l'étude des sols a été réalisée. A l'appui d'un plan du projet, M. Moser le détaille (emplacements, jardins du souvenir, urnes...). Nous avons demandé une offre auprès de l'entreprise Urbami qui nous a déjà accompagné dans les projets d'aménagements de sécurité de rues. Son chiffrage est de 739.000 €. Après analyse, il est possible de faire intervenir pour certains travaux des entreprises ayant des tarifs moins onéreux. Les travaux seront scindés en 3 phases. La 1^{ère} phase (2025) est évaluée à 140.000 € HT. La totalité de ce projet s'élèvera à environ à 400.000 €. Nous avons réceptionné un premier devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 29.055 € HT soit 34.866 € TTC il s'agit de décaisser la partie arrière et le parking. Un second devis nous a été transmis par l'entreprise Batirhin pour un montant de 72.546,40 € HT soit 79.801,04 € TTC pour les fondations et murs béton avec une clôture au-dessus (160ml).

Il n'a pas encore été chiffré l'ensemble des branchements/assainissements qu'il faudra rallonger ainsi que les parties électriques et eaux. M. le Maire indique avoir contacté le service eau et assainissement à Saint-Louis Agglomération (SLA) qui lui ont indiqué qu'ils prennent en charge les frais s'il s'agit d'une extension. Mme Wafflard indique qu'une subvention peut nous être octroyée. Il lui est indiqué que celle-ci a déjà été faite. Elle restera sans suite car notre projet consiste à la création d'un nouveau cimetière et non d'une extension ou de travaux sur l'actuel. M. le Maire a effectué d'autre demande de subvention notamment auprès de la CEA, de la DETR (état) et de l'Agglo Basel dont les réponses ont été négatives car ce projet n'entre pas dans leurs critères. M. le Maire s'est rendu à Colmar à la rencontre du député européen pour lui exposer notre projet. Il lui a indiqué faire le nécessaire pour qu'une subvention nous soit allouée. M. Moser informe que depuis peu, les textes de lois demandent à ce que les parkings pouvant accueillir plus de 20 places soit équipés de bornes de recharges, aménagement à prendre en compte. Il en sera de même pour les autres sites de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la création d'un nouveau cimetière

Approuve le projet présenté

Approuve le montant de 140.000 € HT pour la 1^{ère} phase de la création du nouveau cimetière

Approuve le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 29.055 € HT soit 34.866 € TTC

Approuve le devis de l'entreprise Batirhin pour un montant de 72.546,40 € HT soit 79.801,04 € TTC

Charge M. le Maire à déposer toutes demandes de subventions

Charge et autorise le Maire de régler toutes les modalités nécessaires et à signer tous les documents afférents.

POINT 7 – QUESTIONS FINANCIERES

7.1 : Demande de subvention Collège Nerval

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention reçue du Collège Nerval.

Il nous sollicite pour une demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire durant lequel 1 collégien y participe et réside dans la commune. Il s'agit d'un voyage d'une semaine à Rome.

L'élève concerné est Roman SCHWOB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce voyage

Approuve le versement d'un montant de 60 € pour l'élève cité ci-dessus
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

7.2 : Demande de subvention Collège Schickelé

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention reçue du Collège Schickelé.
Il nous sollicite pour une demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire durant lequel 1 collégien y participe et réside dans la commune. Il s'agit d'un voyage d'une semaine à Rome. Le coût de ce séjour s'élève à 356 € / élève. L'élève concerné est Tomas COUTINHO MACHADO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce voyage
Approuve le versement d'un montant de 60 € pour l'élève cité ci-dessus
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

7.3 : Projet parking rue du Rhin

M. le Maire donne la parole à M. Allemann qui indique à titre d'information qu'un devis de l'entreprise Wiedmer a été signé pour la réalisation de l'ensemble de l'enrobé et de la clôture pour un montant de 20.518,50 € HT soit 24.622,20 € TTC. Pour rappel, il avait été délibéré que M. le Maire pouvait signer les devis à hauteur maximum de 40.000 € HT dans le cadre de ce projet. Nous sommes dans l'attente de devis complémentaires pour le reste des travaux. Il y aura notamment le déplacement d'un poteau par Enedis pour un montant compris entre 2.000 – 2.500 €.

POINT 8 –SAPEURS-POMPIERS : MODIFICATION EFFECTIF

M. le Maire fait part au conseil d'une demande du SDIS qui nous demande de délibérer quant à l'augmentation du taux maximum du nombre de sous-officiers dans le corps du CPI. Nous avons délibéré lors d'un précédent conseil pour 25 %. Il serait nécessaire de délibérer à nouveau sur ce sujet afin d'augmenter ce taux. Cette modification permet d'ouvrir plus de poste pour accéder au grade de sous-officier pour les pompiers qui peuvent y prétendre. A ce jour, seul 25 % de l'effectif total des pompiers peut être promu à ce grade. M. le Maire propose d'instaurer à 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'augmentation du taux à 50 % pour accéder au grade des sous-officiers sur l'effectif total des pompiers CPI Attenschwiller/Michelbach-le-haut
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 9 –POINT PERSONNEL

9.1 : Compte Epargne Temps (CET)

Notre agent technique Cédric Schwob a fait la demande d'ouverture d'un CET, il s'agit d'un compte dans lequel l'agent peut cumuler des congés ou RTT non pris sur plusieurs années à hauteur maximum de 60 jours. Plusieurs échanges s'effectuent entre les membres du conseil autour de ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Rejette ce point et propose de le remettre lors d'une prochaine séance
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

9.2 : Reconduction contrat Isabelle Baumann

M. le Maire rappelle au conseil que Mme Isabelle Baumann est agent technique dans la commune et mise à disposition par le Centre de Gestion. Son contrat arrive à échéance le 20/05/2025. M. le Maire propose de reconduire ce contrat aux mêmes conditions soit pour une période d'1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité hormis Mme Fimbel et M. Simon

Approuve la reconduction du contrat de Mme Isabelle Baumann en tant que mise à disposition par le CDG 68 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 20/05/2026.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

9.3 : Revalorisation poste de secrétaire de mairie

M. le Maire indique que depuis le 1/1/2024, les communes de -3500 habitants ont obligation de nommer un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie. Depuis 2021, Jessica Vallone exerce ces missions. Il y a lieu de la nommer officiellement à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la nomination de Mme Jessica Vallone au poste de secrétaire général de mairie

Autorise le Maire à signer et déposer tous les documents ou dossiers afférents.

9.4 : Suppression poste Roland Baumann

M. le Maire indique que le Centre de Gestion nous conseille de supprimer l'emploi de Roland Baumann qui est parti à la retraite car nous avons obligation de procéder à l'actualisation de l'état du personnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la suppression de l'emploi de M. Roland Baumann, agent parti à la retraite

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 10 –COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

M. le Maire donne la parole à Mme Fimbel, 1^{ère} Adjointe qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée le 31/03/2025.

POINT 11 –DIVERS

11.1 : Chasse-lot n°3

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Cron André locataire du lot de chasse n°3. Il nous sollicite pour autoriser l'accès à la borne d'incendie à proximité de la salle polyvalente. Il s'agit de brancher un tuyau sur la borne pendant les périodes de grande battue (environ 10 jours de chasse/saison). Cette mise à disposition d'eau potable permet d'avoir des mesures d'hygiène pour nettoyer le gibier après éviscération près du chalet de ce lot de chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'utilisation de la borne incendie à proximité de la salle polyvalente

Approuve la mise à disposition d'eau potable pour les jours de grandes battues

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

11.2 : Borne incendie

La parole est donnée à M. Moser qui informe le conseil qu'un usager de la rue du Moulin nous a fait la demande de déplacer une borne incendie car il s'est fait installer une piscine via un hydrant encastré. Les travaux sont réalisés.

11.3 : Travaux réalisés

M. Moser soulève l'ensemble des travaux effectués par nos agents techniques (abri de bus, miroirs d'agglomération, local technique, aménagement entrée extérieure mairie...) à l'appui de photos.

11.4 : Panneau lumineux

Mme Fimbel interroge les personnes présentes sur la position de la commune à adopter face aux éventuelles demandes des entreprises du village pour la diffusion sur le panneau (pubs, informations...). Elle propose de valider d'éventuelles demandes de publications de leur part. Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil. M. Moser ajoute qu'il y aura prochainement une application « Intramuros » reliée directement avec le panneau. En téléchargeant cette application sur son portable les habitants auront accès à l'ensemble des informations publiées sur le panneau. Une formation va se dérouler dans les semaines à venir

11.5 : Carnaval

M. Moser indique qu'il a pu observer que lors du déroulement du dernier carnaval beaucoup de personnes forcent l'accès en voiture ; il y a un risque pour les piétons. Il propose de fermer cette partie pour que les externes ne peuvent plus passer. M. Allemann indique qu'en cas d'incendie cela pourrait gêner l'accès des pompiers. La fermeture peut se faire d'une autre manière cela sera discuté plus en détail lors de prochaines réunions.

11.6 : Réunion publique

Mme Fimbel informe le conseil qu'une réunion publique s'est déroulée à Blotzheim concernant la polyclinique de Saint-Louis. Elle y a assisté ainsi que M. Moser. Des intervenants y étaient présents tels que des élus, médecins et patients. Les prises de paroles ont soulevé le problème de cette fermeture. L'ensemble du matériel a déjà été transféré au GHRMSA. Le corps médical ne réclame pas la réouverture de la polyclinique à l'identique de l'initiale mais d'avoir le même statut que celle d'Altkirch (pratiques des interventions les plus courantes). SLA échange avec Lörrach pour voir s'il nous est possible de pratiquer des soins courants dans leur nouvelle clinique qui est en cours de construction. Des échanges identiques sont menés auprès de Bâle. Il s'agit d'un sujet politique en lien avec l'ARS. Des projets de mobilisations ont été évoqués mais rien de concret jusqu'à présent. Les élus concernés en premier lieu à ce sujet étaient absents. Il est ajouté que Saint-Louis a eu la proposition pour le rachat par 2 groupes privés mais celles-ci ont été refusées par l'ARS.

Mme Wafflard quitte la séance à 22h10

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 23 mai 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.